République Française
Département de la Sarthe
Commune du Lude Commune Nouvelle

Procès-Verbal de réunion
Séance du 2 octobre 2023

L'**AN DEUX MIL VINGT-TROIS le DEUX OCTOBRE** à **20H00,** le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Béatrice LATOUCHE, Maire

Présents : Mme Béatrice LATOUCHE, Mme Laurence HUTEREAU, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, Mme Ingrid LIÉNARD, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. William DEROUET, Mme Anaïs HÉRIN, M. Jean LE GALLET, M. Michel NÉRON, M. Pascal RENOU, M. Jean-Paul TRICOT, M. Roland FRIZON, Mme Sonia POTTIER.

Absents excusés :
M. Michel CHANTEPIE donne pouvoir à M. Jean-Claude AMY,
M. Philippe LEGRAND donne pouvoir à Mme Béatrice LATOUCHE,
M. Gérard LEMOINE donne pouvoir à M. Michel NÉRON,
Mme Graziella GANNE donne pouvoir à M. William DEROUET,
Mme Annie BOUTELOUP donne pouvoir à M. Roland FRIZON,
M. Claude ÉVEILLEAU donne pouvoir à Mme Sonia POTTIER,
M. Jacky DECERS,
M. Mahmoud BEN KACHOUT,
Mme Morgane GARREAU,
M. Louis-Jean de NICOLAŸ,
Mme Monika BRETON,
M. Patrice DE GUNTEN.

Secrétaire de séance : M. William DEROUET

Membres :	En exercice	:	29
	Présents	:	17
	Votants	:	23

Lors du dernier conseil municipal, **M. de NICOLAŸ** s'interrogeait lors de la délibération sur la numérotation des parcelles, pour la régularisation administrative, sur le fait que les touristes qui viennent visiter le château notent sur leur application GPS ou sur Waze : château du Lude.
Après vérification, les applications nous conduisent bien au château du Lude.

M. FRIZON demande qu'on prenne en compte sa demande du dernier conseil sur la place PMR place du Champ de foire qui n'était pas conforme et qui a été supprimée alors que **Mme le Maire** avait répondue qu'elle serait refaite.

Mme le Maire va se renseigner pour pouvoir répondre à cette demande, en effet cette place n'est pas matérialisée sur le nouveau plan.

Approbation du PV du 28/08/2023.

L'ordre du jour est le suivant :

I.Affaires générales

- Convention d'occupation temporaire, implantation en hauteur d'équipements de télé-relève d'objets connectés
- Loi APER (Accélération de la Production d'Énergies renouvelables) : modalités de la concertation citoyenne

II.Affaires financières

- Rapport définitif de la Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables - Budget assainissement
- Marché de construction de 3 bâtiments industriels – zone économique des Tourelles - Lot couverture-bardage métallique : minoration des pénalités

III.Urbanisme

- Numérotation de la nouvelle gendarmerie

Approbation de l'ordre du jour

I – Affaires générales

- **CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE, IMPLANTATION EN HAUTEUR D'EQUIPEMENTS DE TÉLÉRELÈVE D'OBJETS CONNECTÉS**

Sartel THD souhaite mettre en place des services de connectivité de type « LoRaWAN » ou « LoRa » permettant de collecter des données issues d'objets connectés mis en place sur le territoire. L'équipement de relève des capteurs (passerelle LoRa) est constitué d'un boîtier et d'une antenne radio placée à l'extérieur.
La convention définit les modalités de mise à disposition du bâtiment communal (la Mairie) sur lequel seront installés l'équipement de télérelève, ainsi que les éléments nécessaires à son fonctionnement.
La convention est conclue jusqu'au 9 janvier 2049.
Le montant de la redevance annuelle s'élève à 100 €.
Le Conseil Municipal, après vote, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'occupation temporaire, implantation en hauteur d'équipements de télérelève d'objets connectés, et tous les documents y afférents.

Mme le Maire précise que la commune aura 100€ d'électricité à financer par mois.

Contre :
Abstention :
Pour : à l'unanimité

M. DECERS arrive à 20H16, il ne prend donc pas part à la première délibération.

- **LOI APER (ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES) : MODALITÉS DE LA CONCERTATION CITOYENNE**

Préambule :
Loi sur l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER) du 10 mars 2023

Le déploiement massif des énergies renouvelables est essentiel pour amplifier notre lutte contre le dérèglement climatique et diminuer notre dépendance aux produits énergétiques importés et fossiles qui représentent deux tiers (on est même sur du 3/4, en 2021 on produit environ 15% d'EnR) de notre consommation énergétique.

Cette loi entend concilier l'amélioration de l'acceptabilité locale avec l'accélération du déploiement des énergies renouvelables. Elle favorise le déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la protection de la biodiversité et en minimisant l'artificialisation des sols.
Dans le cadre de la loi APER (Accélération pour les Energies Renouvelables), les communes sont amenées à identifier des zones d'accélération à l'échelle de leur commune, par type d'énergie, dans l'objectif de diversifier leur mix énergétique.

A l'échelle du PETR Pays Vallée du Loir, un objectif a été donné de 42% d'ici à 2030 de production d'énergie renouvelable de chaque commune, pour arriver à 100% d'ici 2050.

Ces zones dites d'accélération pourront ouvrir à des mécanismes financiers incitatifs pour les porteurs de projets. Également, elles doivent faciliter l'émergence des projets en comprenant des délais réduits dans les procédures administratives de ces dernières (3 mois maximum pour l'instruction, 15 jours pour la remise du rapport du commissaire enquêteur).

Délibération :

Les communes doivent définir avant le 31 décembre 2023 les zonages d'accélération de déploiement d'énergies renouvelables sur le territoire communal.

Avant délibération des conseils municipaux, les zonages sont mis à la disposition de la population par une concertation, pour une durée de 15 jours.

Modalités de la concertation :
- Affichage des zonages sur tous les panneaux d'affichage extérieurs
- Plateforme de participation citoyenne Vooter
- Dossier papier des zonages consultable à l'accueil des mairies aux heures d'ouverture

Le Conseil Municipal, après vote, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à mettre en place les modalités de concertation définis.

M. FRIZON demande s'il y aura une réunion publique.
Mme le Maire répond que non puisque c'est une information sur les zonages, mais précise que les administrés pourront donner leurs avis sur le registre papier.

Contre :
Abstention :
Pour : à l'unanimité

II – Affaires financières

- **RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

Madame le Maire précise que le montant définitif 2023 s'élève à 761 577.36 € (prévision budget 2023 = 760 000 €).

Délibération :

Madame Le Maire rappelle que la CLECT est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les communes à chaque transfert de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique.

Toutefois, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT puis au conseil communautaire, à partir du rapport de celle-ci, de définir les attributions de compensation définitives 2023.

Lors de la réunion du 21 septembre 2023 ont été abordés :
Lors de la réunion du 21 septembre 2023 ont été abordés :

- Rôle de la CLECT,
- Modalités de fixation initiale du montant de l'attribution de compensation,
- Présentation des montants d'attribution de compensation pour 2023,
- Evaluation des charges transférées,
- Attributions de compensation définitives 2023.

Après lecture du rapport de la CLECT, le Conseil Municipal est invité à approuver ledit rapport.

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'évaluation des charges transférées du 21 septembre 2023,

Considérant la nécessité de se prononcer sur le rapport de la CLECT du 21 septembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE d'approuver le rapport 2023 de la CLECT de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Mme le Maire fait un commentaire sur 2 points :

- Le montant pour L'ADS a augmenté puisque la commune a déposé plus de 100 dossiers dont plus de 80 dossiers de demande de travaux, elle précise donc que c'est normal d'avoir plus de charges pour l'ADS.
- Le montant pour le périscolaire, **Mme le Maire** trouve dommage que le transfert de charges du périscolaire ne soit pas réévalué chaque année, le montant a été voté en 2017 et n'a pas été modifié depuis, elle regrette que l'on ne tienne pas compte du nombre d'élèves dans les écoles de la commune nouvelle.

Contre :
Abstention :
Pour : à l'unanimité

- **ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la présentation de demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables n°6352640015 déposée par Monsieur Sébastien DELCROS, Trésorier-receveur municipal, en date du 20 septembre 2023 ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Monsieur le Trésorier-receveur municipal dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Monsieur Sébastien DELCROS, Trésorier-receveur municipal, présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 192.00 € réparti sur des recettes émises sur le budget assainissement.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la demande n°6352640015.

Le Conseil Municipal, après vote, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les titres, cotes ou produits de recettes faisant l'objet de la demande d'admission en non-valeur n°6352640015 pour un montant global de 192 € sur le budget assainissement.

Contre :
Abstention :
Pour : à l'unanimité

- **MARCHÉ DE CONSTRUCTION DE 3 BATIMENTS INDUSTRIELS – ZONE ÉCONOMIQUE DES TOURELLES – LOT COUVERTURE-BARDAGE MÉTALLIQUE : MINORATION DES PÉNALITÉS**

Madame le Maire précise que le montant des pénalités de retard s'élèverait à 28 500 € ; des contrôles sont en cours par la Trésorerie.

Délibération :

L'entreprise SOPREMA, titulaire du lot Couverture-Bardage métallique dans le cadre du marché de construction de 3 bâtiments industriels – zone économique des Tourelles, a dû reprendre un certain nombre d'irrégularités engendrant ainsi un retard dans la réception définitive des travaux.

Conformément au Cahier des Charges Administratives Particulières (CCAP), des pénalités de retard ont été appliquées.

Toutefois, compte tenu du respect de l'engagement de l'entreprise SOPREMA quant à la reprise de toutes les malfaçons constatées dans les délais demandés, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, de minorer les pénalités de retard de 50 %.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la minoration des pénalités et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs ce dossier.

M. AMY explique que l'entreprise a refait le bardage très consciencieusement avec des matériaux neufs.
M. NÉRON demande le chiffrage des pénalités.
Mme le Maire répond 50 % des 28 000€.
M. RENOU demande si la dernière facture sera réglée.
Mme le Maire répond oui, bien sûr.

Contre :
Abstention :
Pour : à l'unanimité

III – Urbanisme

- **NUMÉROTATION DE LA NOUVELLE GENDARMERIE**

Délibération :

Madame le Maire indique que la numérotation des immeubles bâtis constitue une mesure de police générale qu'elle peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De plus, il convient pour faciliter le repérage et le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant la délibération n° 2022_076 du 9 mai 2022 portant sur la numérotation de la gendarmerie et des logements.

Considérant la demande de la Communauté de Communes Sud Sarthe de numéroter chaque logement, Madame Le Maire propose à l'assemblée d'attribuer les numéros suivants pour les 17 logements se rapportant aux parcelles cadastrées AC 262 et AC 302 sis boulevard de l'Hospice (plan joint à la présente délibération) :

- 3.1	- 3.2	- 3.3	- 3.4	- 3.5	- 3.6	- 3.7	- 3.8
- 3.9	- 3.10	- 3.11	- 3.12	- 3.13	- 3.14	- 3.15	- 3.16

- 3.17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **NUMÉROTE** les logements de la gendarmerie situés sur les parcelles cadastrées section AC 262 et AC 302,
- **DIT** que l'acquisition des nouvelles numérotations est financée par la commune,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

Contre :
Abstention :
Pour : à l'unanimité

IV – Informations diverses

- En date du 12 septembre 2023, Madame le Maire a signé le marché de viabilisation de la ZA des Tourelles, rue des Cerisiers. Le lot 1 VRD a été attribué à l'entreprise Pigeon TP pour un montant de 162 591.02 € TTC et le lot 2 Réseaux souples à l'entreprise Telelec pour un montant de 47 983.80 € TTC.
  La maîtrise d'œuvre est assurée par Pragma Ingénierie.
  Le montant total des travaux s'élève à 228 190.82 € TTC soit environ 14 % inférieur à la prévision de 265 000 €.

- Un nouveau système d'automatisation de l'ouverture et de la fermeture du cimetière du Lude va être mis en place afin de réduire le vandalisme et éviter le déplacement d'agents communaux matin et soir pour ouvrir et fermer le cimetière.
  L'accès au cimetière du Lude va donc être automatisé dans les prochains mois, et au plus tard le 1er novembre 2023.
  Les portes du cimetière 1 et du cimetière 2 s'ouvriront de manière automatique aux heures d'ouverture du cimetière et resteront physiquement ouvertes toute la journée ; les portes se refermeront automatiquement aux heures de fermeture du cimetière.
  Dans le cas où un administré serait resté dans le cimetière en dehors des horaires, un bouton à l'intérieur des cimetières permettra d'ouvrir la porte pendant un lapse de temps suffisant à la sortie de la personne.

  Dans le cadre de la nouvelle nomenclature comptable M57, lors de sa séance du 3 avril 2023, le Conseil Municipal a autorisé la mise en place des virements de crédits.
  Afin de financer la réalisation du nouveau système d'automatisation d'ouverture et de fermeture du cimetière du Lude, un virement de crédit est nécessaire :

  - Opération 102-Travaux sur bâtiment divers

  Section d'investissement – Dépenses
  Prendre au 21351 ..... - 5 000.00 €

  - Opération 105-Cimetière

  Section d'investissement – Dépenses
  Porter au 21316..... + 5 000.00 €

- Rappel : Rendez-vous le vendredi 13 octobre à partir de 18h30 pour le visionnage du court-métrage réalisé dans le cadre de la résidence paysage.
  Projection dans l'ancien transtockeur suivie de l'inauguration de l'association Le

Ronsard à partir de 19h30 sur place avec diverses animations

- Fête des plants de l'automne les 21 et 22 octobre 2023 dans les jardins du Château manoir de Lorrière, route de Noyant
  Exposants pépiniéristes – restauration possible sur place
  La commune participera à cette manifestation en appui logistique de prêt de matériels

- Information sur les nouvelles zones bleues
  Les places de stationnements de véhicules en zone bleue ont été modifiées afin de faciliter l'accès aux commerces, de limiter les véhicules tampons et faciliter le stationnement en centre-ville (plan mis sur table)

  Mme le Maire présente les plans
  Mme CORBEAU demande si la place PMR de la mairie est maintenue ?
  Mme le Maire répond oui.
  Mme CORBEAU se demande si la PMR de la rue de l'Image est maintenue **Mme le Maire** pense que oui, c'est à vérifier
  M. TRICOT demande si l'arrêt minute ne sera pas gênant devant le bar près de la mairie, **Mme le Maire** répond que c'est une demande du bar, cet arrêt existait déjà, il est juste retracé.
  Mme le Maire précise que la commission a travaillé avec les commerçants, elle les a interrogés. L'objectif est de soutenir les commerçants du centre-ville.

  Mme le Maire dit qu'il y aura une tolérance pour les zones bleues, que le policier municipal ne verbalisera pas avant le mois de janvier.
  M. DEROUET intervient quant à la tolérance pour les places de stationnement jusqu'à la fin de l'année, il espère qu'il n'y aura pas de tolérance pour les personnes qui stationnent sur les places handicapées.
  Mme le Maire répond qu'il n'y a évidemment pas de tolérance pour les PMR et qu'il n'y en a jamais eu.
  Mme LEVER intervient et dit que seule la police municipale sera tolérante, si la gendarmerie ou la police de la route passent, eux verbaliseront. Elle dit que la gendarmerie a été informée que la commune allait faire de la prévention, de l'information, mais elle ne peut imposer cette tolérance à la gendarmerie.
  Mme le Maire dit qu'il va y avoir de la communication sur ce sujet en précisant que la tolérance viendra du policier municipal et que la commune ne peut être responsable des amendes qui émanent de la gendarmerie.
  Mme le Maire dit que la commune va proposer des disques de stationnement.
  Elle précise qu'il y a eu des échanges sur les réseaux sociaux et certaines personnes disent que c'est pour gagner de l'argent, mais ce n'est pas le cas, l'objectif c'est que les clients puissent stationner pour aller chez les commerçants., elle dit qu'ils ont réinstaurés des zones blanches afin de soutenir également les riverains.
  Mme LIENARD demande si le temps sur les places à durée limitée sont bien de 15 minutes. **Mme le Maire** répond que oui

  M. DELAUNAY informe que la commune a aussi créé deux accès PMR, un devant l'Odyssée Champêtre et un devant la nouvelle agence APEF et la boulangerie rue de l'image. Il a été fait un bateau sur le trottoir.
  Mme le Maire précise que pour l'emplacement devant le restaurant l'odyssée champêtre, c'est normal que la place handicapée dépasse sur la voirie puisque la largeur d'une place handicapée est plus large qu'une place de stationnement.

- Information sur les nouvelles limites d'agglomération suite à la création du rond-point route du Mans (plan mis sur table)

- La collectivité relance la souscription pour la Jumenterie et l'appel à mécénat dans le cadre de la 4ème année de chantier école.
  Mme le Maire complète en parlant du vernissage du 15 septembre dernier dans les jardins de l'Elysée lors des journées du patrimoine. A cette occasion, il a été rappelé à M. le Président de la République que nous aimerions des fonds supplémentaires pour la quatrième année de l'école à la Jumenterie. Nous espérons que l'Etat nous soutiendra.

IV – Informations des commissions

Mme HUTEREAU : « Sport, Vie associative, Jumelage »

1) Vie associative

- Dates et événements d'octobre rose organisé par les associations ludoises :
  Jeudi 5 octobre : Rando Club Ludoise, parcours de 9 à 10 kms (don libre)
  Samedi 7 octobre : Karaté club Ludois de 10h30 à 11h00 au gymnase (don libre)
  Mardi 10 et 17 octobre : Badminton séance de 20h30 à 22h30 au gymnase : (don libre).
- Vendredi 20 octobre : Piscine ; organisé par la municipalité et le club SNL de 17h00 à 21h00 à l'aqualud (entrée 2 €) avec vente de crêpes et boissons.
- Vendredi 20 octobre ; cardio fit-dance pour les + de 16 ans ; organisé par l'école de danse de 19h00 à 20h00 au gymnase 1, 5 € la séance.
- Samedi 21 octobre, initiation barre au sol ; pour les plus de 14 ans, organisée par l'école de dance, de 10h45 à 11h30 au gymnase 1, 5 € la participation.
- Samedi 21 octobre, flash mob organisé par les fashions starts au gymnase, don libre.
- Samedi 22 octobre : foulées ludoises à 11h00 ; organisée par courir au Lude, 6 € le parcours de 5 Kms.

Mme HUTEREAU remercie toutes les associations de participer à octobre rose et donne la signification d'octobre rose qui est la lutte contre le cancer du sein.

M. AMY : « Sécurité, Bâtiments, Accessibilité »

1) Bâtiment

- Nous procédons actuellement à l'installation de conteneurs semi-enterrés place du mail, deux fois trois flux ; ordures ménagères, emballages et verres.
  Elles devraient entrer en service fin octobre,
  Les anciennes colonnes aériennes seront bien évidements enlevés à la grande satisfaction des riverains.
  J'ose espérer que cet investissement sera respecté, améliorera l'image des abords de colonnes et soulagera la tâche ingrate de nos services techniques.
  Qu'on se le dise...

  Mme le Maire approuve les propos de **M. AMY** et complète en disant que cela fait des

années que les riverains se plaignent. Et c'est compréhensif. C'est un fort investissement pour la commune.
Mme Le Maire rappelle la responsabilité de tous. Les incivilités finissent toujours par donner du travail à d'autres, c'est un vrai problème
Un débat s'engage sur le sujet, des déchets et incivilités, mais aussi sur la vidéoprotection.

M. DELAUNAY : "Attractivité, économie, tourisme"

1) Attractivité

- - Marché de Noël le dimanche 3 décembre.

2) Tourisme

- Camping et guinguette, la saison s'est terminée dimanche 1er octobre

3) Economie

- Les projets en cours sont toujours d'actualité (la complexité administrative fait que cela vient doucement mais surement)
- **Mme le Maire** informe que l'APEF sera inauguré le 18 octobre ainsi que l'inauguration du restaurant/magasin « CHEZ MADAME, MONSIEUR » vendredi 6 octobre.

Mme PETIT : « Santé et Solidarité »

- Mercredi pour la semaine bleue pour les seniors à la salle Ronsard le film les volets verts avec Gérard Depardieu qui est offert par le département accueil à partir de 14h et le film débute à 15h.
  Suivi d'un verre et d'une collation.
  C'est gratuit

- Octobre Rose
  Jeudi 05 Rando Club Ludois départ 14h à l'ancienne gare avec une vente de bracelets roses sous forme de dons libres.

- Samedi 7 :
- Séance de remise en forme par le karaté club Ludois de 10h30 à 11h30 au gymnase ; dons libres,
- 14h un flash mob.
- Présence du bus de palpation mammaire et beaucoup d'autres animations ce jour.
- De 14H00 0 18H00, réalisation d'une œuvre collective : les papillons roses à la micro-folie,
- Balade en triporteurs avec vélo sans âge,
- Vidéo sur le cancer du sein à l'espace culturel avec des interventions de professionnels de la santé.
- Un stand sera également tenu par the fashion star, présentation d'une action en faveur d'une jeune sarthoise atteinte d'un cancer,
- 14h15 initiation à la marcher nordique, organisée par le club randonnée du Lude.

- 15h00 à 16h30 initiation aux danses de la Renaissance ; organisée par Le Lude Renaissance avec vente de coussin en forme de cœur.
- 15h00 à 17h00 Gym douce
- 17h30 Clôture avec interprétation de chants roses ; organisée par l'association « Le Ronsard » dons libres reversés à l'association du cancer du sein.

Mme PETIT remercie les services techniques pour le travail réalisé pour octobre rose.
Mme le Maire dit que c'est la première année qu'il y a eu la présence d'un stand de palpation mammaire, car c'est important de détecter très tôt les difficultés liées au cancer du sein. C'est ainsi qu'il est le mieux soigné.

Mme le Maire rappelle que le repas de Noël pour les anciens sera organisé dans le gymnase.

M. LE GALLET : « Culture »

POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE 2023 :

- CINÉMA : La fréquentation a été faible, nous avons projeté 6 films pour 68 spectateurs et une recette brute de 331 euros. Le ciné senior n'a amené que 7 spectateurs. Problème technique qui a empêché la projection du film Oppenheimer, reprogrammé 1 semaine après mais avec seulement 4 spectateurs et 1 film sans spectateur.
- CULTUREL : Le 22 septembre pour l'ouverture de saison 50 personnes ont été présentes à la micro-folie et au cocktail. Pour le spectacle de U2 – Project 61 spectateurs, le mardi 26 septembre Résidence de passage une dizaine de personnes à la maison des projets. 17 septembre petit dimanche de caractère environ 150 personnes et 70 à la maison des artistes. L'exposition Le Loir et sa Faune est présente du 7 septembre au 21 octobre à la Maison des artistes les mardi, vendredi et samedi de 15h à 19h. Le programme de la saison culturelle de septembre à juin est disponible à Ronsard ainsi qu'en Mairie.

Mme le Maire rappelle que si nous voulons toujours un cinéma au Lude, il faut des spectateurs.

LES EVENEMENTS A VENIR :

- Nous sommes dans la semaine bleue depuis ce matin jusqu'au 8 octobre avec comme thème « Vieillir ensemble une chance à cultiver ! ». Dans ce cadre un film « Les Volets verts » est projeté mercredi après-midi à 15 heures à Ronsard, projection suivie d'un goûter. Séance gratuite ouverte à tous ainsi que le goûter organisée par le département. La sortie initialement prévue ce jour a été annulée.

- Nous entrons également dans le mois d'Octobre rose ou diverses animations et événements sont programmés, le détail sera indiqué par le CCAS.

- Une pièce de théâtre le Temps Mort, à partir de 12 ans est programmée le vendredi 20 octobre à 20h30 au Lude au tarif plein de 11 euros ou abonné 7,50 euros, une partie de la recette sera versée à la recherche contre le cancer. Le taux en sera fixé lors de la réunion du culturel du 11 octobre. Beaucoup de ludois ont répondu présent pour se mobiliser au cours de ce mois et apporter à cette campagne solidaire leur soutien pour que le rose soit encore plus rose, qu'ils en soient remerciés au travers de ce message.

- Le dimanche 29 octobre, pour tout public, un spectacle de musique « Ma P'Tite Chanson » vous attend à Ronsard à 15 heures, 7euros plein ou 4,50 abonnés.

- Le premier vendredi de chaque mois à 15 heures café musée à la micro folie, pour septembre et octobre la thématique est nature et paysage.

- Le 13 octobre vous êtes invités à une soirée à l'ancienne laiterie avec le thème Champs du Lude, Chants du Loir dans le cadre des journées de l'architecture avec à 18 h 30 projection du Film sur écran géant et montée de la fresque géante. Ensuite soirée inauguration de l'association Le Ronsard à 19h30.

- Bibliothèque, ludothèque, quelques rappels des animations : Samedi et moi : 1 samedi par mois de 10 à 12 heures. Une soirée jeux par mois de 18h à 22h. La boite à activités, animation organisée pour les enfants de moins de 3 ans 1 jeudi par mois de 10h30 à 11h30.
  La boite à histoires 1 samedi par mois à 10 heures. Une pause jeux à partager le mardi à 15h.

- Au cinéma entre le 21 octobre et le 5 novembre Graines d'Images Junior avec la projection de 21 films au tarif unique de 4 euros pour tous avec un passeport pour enfant qui donne droit à une 4ème place gratuite au bout de 3 séances valable dans toutes les salles participantes.

ANCIENS COMBATTANTS :

- Comme vous avez pu le constater notre Monument aux Morts vient de subir un toilettage qui lui a redonné luminosité et éclat malgré ses 102 ans. Nous tenons à remercier tout particulièrement Eric Taffary et ses fils pour ce nettoyage réalisé gratuitement en hommage à notre commune. Le dernier nettoyage avait été fait en 2011 par la même entreprise et gratuitement également.

- C'est devant notre monument inondé de soleil que la cérémonie commémorative intégrée dans le congrès départemental s'est déroulée en présence de plus de 400 personnes entourées de 110 drapeaux qui ont ainsi rendu hommage à celles et ceux qui ont donné leurs vies pour notre patrie. Une messe empreinte d'émotions et de recueillement conduite conjointement par notre Père Jean-Louis Germon et l'aumônier du 2ème RIMA d'Auvours a précédé cette cérémonie dans notre église St Vincent.

- Le banquet rassemblant 384 convives s'est déroulé de la meilleure façon qu'il soit au gymnase.

- A travers ces lignes notre association d'anciens combattants remercie très chaleureusement Madame le Maire, les agents de la mairie et ceux des services techniques qui ont permis que cette journée du 1er octobre soit une pleine réussite. Comme il a été souligné lors des différentes interventions lors du congrès le devoir de mémoire passe par de tels événements perpétuant le souvenir.

- Je me permets de vous dire merci en mon nom et celui de tous les anciens combattants.

Mme le Maire informe avoir reçu un courrier des anciens combattants qui remercient pour le soutien apporté à ce congrès de l'UNC.
Elle dit que pour une petite ville, 100 portes drapeaux c'était vraiment très émouvant, c'était une très belle cérémonie.
Mme le Maire dit que les anciens combattants sont malheureusement de moins en moins nombreux, plus de 250 d'entre eux sont décédés l'année dernière. Il n'y a pas beaucoup de nouveaux adhérents, et dit que l'on risque de perdre notre mémoire et c'est bien dommage, il faut poursuivre notre devoir de mémoire.

Mme le Maire remercie la musique de Requeil et regrette de ne pas avoir eu la musique du Lude pour cet évènement.

L'UNC du Lude et de Dissé étaient présents.
Les Présidents de l'UNC ont reçu une décoration par le Vice-Président National de l'UNC pour leurs actions et leurs bénévolats.
M. LE GALLET intervient et dit que l'on peut adhérer à l'UNC à partir du moment où l'on a fait son service militaire, donc sans être ancien combattant.

Mme LIENARD Commission « Education »

- L'élection du Conseil Municipal Jeunes s'est déroulée le 25 septembre dernier, 13 élèves ont été élus, 3 de l'école St Anne, 5 élèves de l'école Brassens, 5 élèves du collège des 4 vents, aucun élève de l'école des Louperviers puisqu'il n'y a pas de CM2 et aucun des élèves de CM1 n'ont voulu se présenter.
  Une journée d'intégration a eu lieu samedi 30 septembre avec 11 élèves où Mesdames Claire DEROUAULT, Annie BOUTELOUP, Morgane GARREAU et Ingrid LIÈNARD étaient présentes. Le Maire du CMJ a été élu, il s'agit de Elsa DENOU.

Mme le Maire félicite mademoiselle le Maire.

Mme le Maire tient à partager son inquiétude quant à l'effectif de l'école « des louperviers » à Dissé-sous-le Lude, beaucoup d'enfants sont partis en fin d'année et elle est très inquiète pour la rentrée prochaine. Elle précise que la commune se battra comme elle l'a fait l'année précédente afin de garder les deux classes. Il faut que les parents en prennent conscience dès maintenant.

V – Questions de la minorité

Question posée par : M. FRIZON
1 / Lors de l'avant dernier Conseil, nous avons évoqué les friches et vous nous avez expliqué les évolutions radicales de leur traitement liés au changement climatique. Cependant vous nous

avez indiqué être contre le principe des « friches fleuries » ! Or de nombreux retours nous laissent à penser que votre position pourrait être isolée… Serait-il possible d'évaluer l'avis du Conseil sur cette question ?

Mme le Maire répond qu'elle est très surprise de cette question puisque c'est tout le contraire qu'elle a dit, elle lit alors l'explication des services techniques, liée au label villes et villages fleuris.

Mme le Maire poursuit en disant qu'il s'agit de la politique de la ville et cela a été présenté dans le dossier lors du passage des villes et villages fleuris en précisant que la ville du Lude possédait des espaces à vocations naturelles, dont la définition est un espace laissé libre, c'est le cas sur plusieurs endroits comme :

- Le secteur se trouvant en face de la piscine, à côté du camping : c'est le site : une naissance, un arbre.
- Terrain se trouvant rue de la bonne cirasière après la déchèterie municipale
- Le lotissement de la Croix Blanche à Dissé-sous-le Lude…

Elle rajoute, qu'aujourd'hui il y a nombreuses friches fleuries et redit que c'est la politique de la municipalité, c'est aussi une obligation pour le label des villes et villages fleuris d'avoir des prairies fleuries.
M FRIZON s'excuse de son incompréhension.

La question N°2 a été annulée puisque **Mme le Maire** a répondu lors des informations.

Question posée par : Mme POTTIER
3 / Des habitants de Dissé se sont plaints du manque d'entretien du Parking du stade !

Mme le Maire dit qu'elle ne sait pas qui s'est plaint puisque tout a été fait la semaine précédente, elle précise qu'il y a une tournée et que tout ne peut être fait en même temps.
Mme le Maire dit que si parmi les habitants de Dissé, il y a le monsieur qui l'a agressé lors du marché, en lui hurlant dessus parce qu'il y avait trois petites plantes qui touchaient à son portail, elle rappelle qu'il peut sortir et couper avec sa cisaille les trois petites plantes.

Question posée par : M FRIZON
4 / Des évènements ont eu lieu sur le site Candia. Y a-t-il eu une Commission de Sécurité préalable à la réception du Public comme la Loi l'exige ? Si oui, pouvons-nous avoir communication du Procès-Verbal ?

Mme le Maire, répond que la ville du Lude n'est pas irresponsable, les choses sont faites dans l'ordre et précise que pour le premier évènement c'était une déambulation.
Pour le spectacle, c'est différent, la commission de sécurité est passée et nous pourrons vous fournir le Procès-Verbal lorsque la commune l'aura en sa possession.

Question posée par : M. FRIZON
5 / Des actions Prévention Santé vont avoir lieu sur 3 communes. Il semblerait que notre commune ne se soit pas portée candidate ! Pouvez-vous nous expliquer ce qu'il en est ?

Mme le Maire ne comprend pas ce dont **M. FRIZON** veut parler puisqu'il fait, lui-même parti de la commission Santé Solidarité communauté de communes, elle n'a donc pas d'information et **Mme PETIT** non plus.

M.FRIZON répond qu'il y aurait une enquête de la communauté de commune Sud Sarthe pour savoir quelle ville serait prête à accueillir des actions de prévention, il dit qu'il n'a pas vu Le Lude et a été surpris.
Mme PETIT prend la parole et dit qu'elle a fait des recherches avec **Mme BERTIN** et qu'aucun mail de parle de ce projet.
Mme le Maire dit que ce questionnaire était peut-être ciblé à quelques communes.

Mme le Maire remercie les services techniques pour le travail effectué pour Octobre Rose, tous ce qui a été fait, ce sont eux qui l'ont réalisé, rien n'a été acheté.

Mme le Maire veut également adresser toute sa sympathie aux personnes qui ont été touchées par les inondations lors de l'épisode pluvieux qu'il y a eu au Lude. Elle dit que malheureusement, on ne peut rien faire contre l'eau mais qu'il va falloir faire des efforts, y compris en énergies renouvelables, voir en traitement des déchets afin d'améliorer notre climat. Cela fait partie des actions qui peuvent être menées individuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, madame le Maire lève la séance à 21h20.

Le secrétaire de séance,
M. William DEROUET

Le Maire,
Mme Béatrice LATOUCHE

Mairie du Lude
72800 SARTHE